



La lettre de Nicole Bonnefoy

Sénateur de la Charente

Session parlementaire 2011 - 2012



Avec Jean Pierre BEL, Président du Sénat

Mes nouvelles fonctions au Sénat depuis septembre 2011

- **Secrétaire du bureau de la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale**
- **Rapporteur pour avis du Budget**, au nom de ma commission, sur les crédits de la mission «Égalité entre les hommes et les femmes»
- **Rapporteur de la Mission commune d'information portant sur les pesticides et leur impact sur l'environnement et la santé**

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Comme chaque année, à la fin de la session parlementaire, je suis heureuse de vous adresser cette lettre d'information qui rend compte de mon travail au Sénat et en Charente et sur lequel je reste à votre disposition si vous souhaitez en discuter.

Les douze mois qui viennent de s'écouler ont été riches en émotion. En effet, en septembre 2011, pour la première fois de son histoire sous la Vème République, le Sénat a vécu l'alternance en élisant Jean Pierre BEL à sa présidence.

Cette année a aussi été marquée par deux élections majeures, celle de François HOLLANDE à la Présidence de la République et le renouvellement de l'Assemblée nationale. Ainsi maintenant sont fixées les orientations de notre pays pour les cinq ans à venir.

Ce calendrier particulier a bien sûr affecté les travaux du Sénat. En effet, la session parlementaire a été suspendue durant quatre mois, de mars à juin 2012.

C'est ainsi que le bilan que je vous présente ici, pourrait vous paraître moins dense que les années passées. Pour autant, je n'ai cessé de travailler, au Sénat, au sein de ma commission, des groupes de travail ou mission dont je suis membre, et en Charente où j'ai multiplié mes rencontres auprès des élus... soucieuse d'être toujours disponible, pour écouter, pour relayer vos attentes, défendre ou soutenir vos projets.

Je vous remercie de l'accueil que vous me réservez et je souhaite que nous puissions continuer à entretenir les liens simples, cordiaux et constructifs que nous avons su tisser ensemble.

Bien cordialement
Nicole Bonnefoy



Avec François HOLLANDE, Président de la République

Permanence parlementaire :
54, avenue Korb - 16230 MANSLE
Tél. : **05 45 90 15 95**
Courriel : n.bonnefoy@senat.fr

de la session parlementaire 2011-2012



Auteur de deux rapports parlementaires sur :

- l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2012
- le projet de loi renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs

... et d'une proposition de loi :

- tendant à créer un fonds de prévention contre la prolifération du frelon asiatique, déposée le 25 novembre 2011

Cosignataire de 7 propositions de loi ou de résolution, parmi lesquelles :

- Proposition de loi relative à l'assistance médicalisée pour mourir
- Proposition de loi instituant une «Journée nationale de recueillement et de mémoire en souvenir de toutes les victimes de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc et de tous leurs drames»
- Proposition de résolution relative à l'application de certaines dispositions de la loi du 9 juillet 2010, concernant les violences faites aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants
- Proposition de résolution relative au séjour des étudiants étrangers diplômés
- Proposition de loi relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes

J'ai également effectué des interventions en séance publique...

- lors de l'examen de la proposition de loi modifiant le délai de prescription de l'action publique des agressions sexuelles autres que le viol
- sur la lutte contre la prolifération du frelon asiatique
- sur les violences faites aux femmes et le bilan de la loi du 9 juillet 2010

...et déposé plus d'une quinzaine de questions écrites portant notamment sur :

- les dysfonctionnements du réseau téléphonique en Charente
- le mécontentement suscité par la signature du protocole d'accord relatif à la réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels
- les difficultés rencontrées par la commune de Blanzac-Porcheresse concernant le projet de construction d'une caserne de gendarmerie
- les vives inquiétudes des orthophonistes suite à la présentation de la réforme de leur formation généraliste
- l'avenir des IUT dans le cadre de la loi LRU
- les baisses de crédits alloués au financement des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF)
- l'instauration de l'allocation transitoire de solidarité (ATS) en remplacement de l'ancienne allocation équivalent retraite (AER)
- les inquiétudes et interrogations soulevées suite à la mise en œuvre par certaines inspections d'académie d'une annualisation du temps de travail des emplois de vie scolaire (EVS)





sur mes travaux...



Création d'une mission d'information sur les pesticides au Sénat

En audition au Sénat

A ma demande, le bureau du Sénat a annoncé la création, en janvier dernier, d'une «mission commune d'information sur les pesticides et leur impact sur l'environnement et la santé».

Lors de sa réunion constitutive du 15 février 2012, les membres de la mission m'ont désigné Rapporteur. Je suis ainsi en charge de la rédaction du rapport qui retracera les travaux et détaillera les préconisations de la mission d'information.

J'ai souhaité la création de cette mission car son sujet constitue, selon moi, un enjeu majeur de société qui nous renvoie tant à notre modèle agricole et à notre alimentation, qu'à notre politique environnementale et de santé publique.

Dans un premier temps, j'ai voulu que la mission d'information se penche prioritairement sur la santé des agriculteurs et sur la nécessité de reconnaître les maladies professionnelles liées à l'utilisation des pesticides. Je souhaite en effet que nos travaux partent avant tout des intérêts des agriculteurs et, d'une manière générale, de l'ensemble des utilisateurs de produits



En visite à Saint Groux



phytosanitaires. C'est pourquoi, nos réflexions portent également sur les autorisations de mise sur le marché de ces produits et sur les méthodes d'évaluation actuelle de leurs risques et toxicité.

Afin de mener à bien ses travaux, la mission a tenu de nombreuses auditions et a effectué plusieurs déplacements en France. C'est ainsi que, **nous nous sommes rendus en Charente le 4 avril dernier afin de rencontrer les membres de l'association Phytovictimes.**

Nous avons également visité des exploitations agricoles à Bernac et à Villefagnan, et pu nous entretenir avec le GIE «La Ferme de Chassagne», regroupant des producteurs charentais engagés dans le 100 % bio.

Nous avons aussi rencontré des élus comme à Saint Groux, engagés dans l'opération zéro pesticide dans les espaces publics au travers de la Charte Terre Saine.

Le rapport de la mission d'information sera rendu fin septembre, début octobre, et formulera des propositions et préconisations fortes qui j'espère seront relayées et mises en œuvre.

Dysfonctionnement du réseau téléphonique en Charente et lutte contre les zones blanches

Interpellée à plusieurs reprises au sujet des dysfonctionnements récurrents du réseau téléphonique en Charente, j'ai déposé une question écrite au Gouvernement le 2 février 2012 afin de connaître les intentions de l'État, en tant que premier actionnaire de France Télécom, pour résoudre cette situation.

Dans cette question, je rappelle que ces difficultés découlent notamment des raccordements téléphoniques, initialement à titre provisoire, mis en place après la tempête de 1999. Moins résistants aux conditions climatiques difficiles, ces derniers dysfonctionnent comme ce fut le cas l'hiver dernier en Charente.

En outre, je précise que la suppression massive de postes d'agents de France Télécom en Charente, dont les effectifs sont passés en dix ans de 500 à 240, aggrave cette situation en

allongeant les temps de dépannage et d'intervention auprès des populations. Ainsi, certaines personnes, parfois âgées, se sont retrouvées coupées du monde pendant plusieurs jours, sans téléphone, télévision ou internet.



Le précédent Gouvernement n'a jamais apporté de réponse à mes sollicitations. C'est pourquoi, j'ai renouvelé mon intervention en adressant un courrier au nouveau Ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur, Monsieur Pierre Moscovici.

Par ailleurs, restant mobilisée sur la question de la couverture en téléphonie mobile des territoires et la lutte contre les fameuses «zones blanches», j'ai adressé une question écrite au Ministre du Redressement Productif, que je sais attaché à la réduction des inégalités territoriales, afin de connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.



sur mes travaux...



Renforcer le droit des consommateurs

En séance avec le Ministre

En novembre dernier, la commission des lois du Sénat m'a nommée Rapporteur pour avis sur le «**Projet de loi renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs**». A l'issue de plusieurs semaines de travaux et d'auditions, j'ai présenté mon rapport le 6 décembre 2011. J'y ai défendu une cinquantaine d'amendements visant tous à renforcer davantage le droit des consommateurs.

Parmi ces propositions, j'ai notamment obtenu la création d'une procédure **d'action de groupe**, demandée depuis de nombreuses années par les associations de consommateurs. Cette dernière **permettrait à tous les consommateurs subissant un préjudice identique, en raison du manquement d'un professionnel à ses obligations, de s'unir pour en obtenir réparation**.

J'ai également tenu à **renforcer le droit des consommateurs en matière de démarchage téléphonique** afin de lutter contre la prolifération des appels et les pratiques commerciales de plus en plus agressives. C'est ainsi que j'ai fait voter le principe selon lequel un consommateur doit donner expressément son accord pour que ses données personnelles puissent être utilisées à des fins commerciales avant toute prospection ou démarchage. Je tiens à préciser que la plupart de ces propositions ont été adoptées contre l'avis du Gouvernement.

Cependant, ce texte n'a pas terminé son examen au Parlement et n'a jamais été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée



nationale. C'est pourquoi, ces mesures ne sont pas entrées en vigueur.

Par ailleurs, dans le cadre des débats, la question du surendettement a été évoquée. Ce sujet étant sensible, **le groupe socialiste a demandé, dans un premier temps, la constitution d'un groupe de travail sur la pertinence ou non de mettre en place un «fichier positif»**. Dans le prolongement de mes travaux de Rapporteur, je me suis bien évidemment mobilisée au sein de ce groupe de travail qui mène actuellement ses réflexions.

Une mobilisation pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique



Pendant plus d'un an, j'ai tenté sans succès, d'alarmer l'ancien Gouvernement de François Fillon sur les conséquences inquiétantes de la prolifération du frelon asiatique en France. **Après de nombreuses interventions restées lettre morte au Sénat, j'ai déposé une proposition de loi visant à instaurer un fonds de prévention contre le frelon asiatique le 25 novembre 2011.**

Devant l'impossibilité d'inscrire ce texte avant la fin de la session parlementaire en mars 2012, j'ai demandé l'organisation d'un débat de 2 heures en séance publique.

J'ai ainsi posé une question orale avec débat le 8 février 2012. Intervenant en amont du débat, j'ai rappelé qu'apiculteurs, particuliers et élus locaux se sentaient aujourd'hui délaissés par les pouvoirs publics dans la lutte contre le frelon asiatique. En effet, pour l'heure, aucun plan national de lutte contre cet insecte n'a été mis en place.

C'est pourquoi, lors du débat, j'ai formulé une série de propositions précises, répondant aux attentes du monde apicole et des particuliers, afin que des solutions adaptées soient mises en œuvre. J'ai ainsi demandé le classement du frelon asiatique en espèce nuisible et l'organisation, à l'échelle nationale, de plans d'actions de destruction des nids en confiant cette lutte à des organismes identifiés. J'ai également rappelé la nécessité d'informer et de sensibiliser le public sur cette espèce invasive afin d'éviter les accidents et de faire connaître les démarches à suivre en cas de découverte des nids.

Malheureusement, le Gouvernement de l'époque est resté sourd à mes propositions.

Néanmoins, je me félicite que ce débat ait donné lieu à des prises de conscience sur la nécessité d'agir. **C'est ainsi que depuis le mois de mars dernier, le Conseil Général de la Charente a lancé une campagne de sensibilisation du public et a proposé de prendre en charge les frais de destruction des nids, à égalité avec les communes qui le souhaitent.**

Pour tout renseignement :
Courriel : frelon@cg16.fr - Tél. : 05 16 09 50 21



sur les travaux du Sénat



Le Sénat tire un premier bilan mitigé de la suppression de la taxe professionnelle

Une Mission commune d'information sénatoriale chargée d'effectuer une première évaluation des conséquences de la suppression de la taxe professionnelle a rendu son rapport d'information le 26 juin 2012. Dans celui-ci, elle analyse l'impact de cette réforme en distinguant ses effets sur les 3 principaux acteurs concernés :

- **les entreprises** : si cette suppression a globalement allégé leur fiscalité, il apparaît que seules 60% d'entre-elles ont réellement bénéficié de cette réforme, 20% n'ayant ressenti aucun impact et 20% en sont sorties perdantes
- **l'État** : la Mission a évalué le coût de cette réforme à 4,5 milliards d'euros par an
- **les collectivités territoriales** : le rapport révèle que...
 - ...les nouvelles impositions économiques locales sont plus inégalement réparties sur les territoires, que ne l'était la taxe professionnelle
 - ...le caractère figé des dotations de compensation de la réforme, accentuera les inégalités territoriales
 - ...si l'autonomie financière des collectivités a bien été préservée, ce n'est pas le cas de leur autonomie fiscale, qui s'est très fortement réduite pour les départements et les régions

En conséquence, le rapport formule 25 propositions visant à faciliter la transition entre la taxe professionnelle et la contribution économique territoriale (CET). ■

Abrogation de la loi relative à la majoration des droits à construire

Le 10 juillet 2012, le Sénat a abrogé la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire.

Considérant ce texte improvisé et précipité, le dispositif proposé inopportun et inefficace, et les conséquences pour les collectivités locales beaucoup trop lourdes et coûteuses, les sénateurs ont en effet estimé que cette loi, votée en toute fin de quinquennat par le précédent Président, n'apportait pas de réponse à la crise actuelle du logement.

Lors des débats, la Ministre de l'égalité des territoires et du logement a rappelé les engagements forts du Président de la République en matière de logement et a annoncé que les premières propositions du Gouvernement verraient le jour très prochainement. ■

L'intégralité de mes interventions et travaux est disponible sur mon site internet www.nicole-bonnefoy.com

Quelques manifestations ou rencontres en images...



A la Saint Barthélémy à Confolens



Base canoë-kayak de Rejallant - Condat



Visite du Sénat avec les élus de La Peruse - St-Quentin - Suris



Visite du Sénat par le conseil municipal des jeunes de Linars



Rando avec les élus de la CdC Bandiat-Tardoire



Inauguration du Parc des Fontenelles à Sers

Déclaration de politique générale du Gouvernement

Le mercredi 4 juillet 2012, le Premier Ministre est venu présenter la feuille de route du Gouvernement aux sénateurs. Durant sa déclaration de politique générale, il a donné les engagements et les priorités de la nouvelle majorité. Après avoir salué le travail effectué depuis septembre 2011 par le Sénat, le Premier Ministre a rappelé que **le redressement de notre pays, tel que voulu par le Président de la République, devait avoir lieu avant tout dans la justice...**

...la justice fiscale :

- **en maîtrisant les dépenses publiques** avec la réduction du déficit public à 4,5 % dès 2012 et un retour à l'équilibre en 2017
- **en menant une réforme fiscale** qui aura pour objectif de «mobiliser de nouvelles recettes, mettre à contribution ceux qui ont été exonérés jusqu'à présent de l'effort collectif tout en épargnant les classes moyennes et les classes populaires». C'est ainsi que dans le projet de loi de finances rectificative pour 2012, le Gouvernement a :
 - supprimé définitivement le bouclier fiscal
 - mis à contribution, de façon exceptionnelle, les grandes entreprises bancaires et pétrolières
 - abrogé la hausse de la TVA votée par l'ancien Gouvernement car c'était un prélèvement sur les classes moyennes et les classes populaires
 - ramené la TVA sur le livre et sur le spectacle vivant à 5,5 %
 - est revenu sur l'allègement de l'impôt sur la fortune, qui concerne 1 % des contribuables

Dans le cadre du projet de loi de finances initiale pour 2013, **les revenus du capital seront imposés au même titre que ceux du travail. L'impôt sur le revenu sera rendu plus progressif et plus juste.** Pour les plus riches, une tranche d'imposition à 45 % sera créée et, pour les revenus annuels supérieurs à 1 million d'euros, une imposition supplémentaire à 75 % sera instaurée. ■



...la justice sociale :

- avec le lancement du **contrat de génération**
- le redressement de notre système éducatif avec le lancement d'une consultation sur «**la refondation de l'école**» et **la création de 60 000 postes supplémentaires dans l'Éducation nationale** au cours du quinquennat
- **la création de 150 000 emplois d'avenir** destinés à permettre l'insertion professionnelle des jeunes ■

...la justice économique :

- **la finance sera mise au service de l'économie réelle**, en mobilisant une partie de l'épargne populaire et en créant la banque publique d'investissement qui sera opérationnelle avant la fin de l'année
- **la transition écologique et énergétique aura lieu** avec un plan ambitieux de développement des énergies renouvelables
- **une tarification progressive du gaz et de l'électricité** sera mise en place dans un souci de solidarité ■

...et la justice territoriale :

- **à travers, bien évidemment, une nouvelle étape de la décentralisation.** Le Gouvernement déposera un projet de loi avant la fin de l'année 2012 qui donnera «toute leur place aux libertés locales» et s'appuiera sur les conclusions des états généraux de la démocratie territoriale organisés par le Sénat les 4 et 5 octobre 2012
- **la création du Haut Conseil des territoires** qui sera une instance de concertation et de proposition permettant aux représentants des élus de se réunir et de débattre régulièrement avec les représentants de l'État
- **l'abrogation du conseiller territorial**
- **la modification du mode d'élection des conseillers généraux**, pour permettre une meilleure représentativité des assemblées départementales et davantage de parité
- **la fin du cumul entre un mandat de parlementaire et l'exercice de fonctions exécutives locales**
- **la signature d'un Pacte de confiance entre l'État et les collectivités locales** «pour inscrire durablement le rôle et l'effort de chacun», notamment dans le cadre du redressement nécessaire des comptes publics
- un pas supplémentaire vers l'égalité entre les territoires avec **une priorité donnée à l'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire français** ■